



La Ministre Brigitte Grouwels prolonge le contrat IRISnet jusqu'en 2012

Un réseau à large bande de nouvelle génération en 2012 grâce à un investissement de 9.683.000 €

Ce 26 avril, en présence de Didier Bellens, Administrateur délégué de Belgacom, et de Benoit Scheen, CEO de Mobistar, Brigitte Grouwels (CD&V), Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Informatique, a prolongé le contrat IRISnet jusqu'en 2012. France Telecom, représentée par sa filiale Mobistar, et Belgacom continueront à exploiter le réseau à large bande de la Région durant les deux prochaines années.

L'accord prévoit la construction d'un réseau à large bande de nouvelle génération pour 2012. La valeur nette de l'investissement (partie fibre optique) à payer à la fin du contrat se monte à 9.683.000 €.

Au moins 187 sites (hôpitaux, écoles, autorités régionales, communes, CPAS...) y seront reliés. La synergie ainsi développée par le prolongement du contrat IRISnet permettra une diminution de 26% des tarifs de téléphonie fixe et mobile au sein de la Région. Le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise) est responsable de la gestion et du contrôle du contrat IRISnet.

Quels sont les éléments fondamentaux du nouvel accord ?

- Le transfert de l'ensemble du réseau IRISnet à la Région de Bruxelles-Capitale en 2012. Il s'agit du développement d'un réseau "future proof" de 13 boucles comportant 72 fibres optiques avec possibilité de raccordement quasi illimitées. En 2012, au moins 187 institutions (hôpitaux, (hautes) écoles, autorités régionales, communes, CPAS...) y seront reliées. Objectif : mettre en place une véritable "fibre vers l'administration" qui sera opérationnelle à partir de 2012.
- La garantie que les conditions et les atouts du présent contrat-cadre seront maintenus durant la prolongation.
- Une simulation des nouveaux tarifs sur base du profil mensuel de la Région débouche sur une diminution de près de 26 % de la facture totale pour la Région de Bruxelles-Capitale, soit une économie de 1,7 million € sur base annuelle.
- Le principe 'fleet' est introduit. La téléphonie 'fleet' se rapporte aux appels de et vers un poste fixe ou un GSM IRISnet. Ces communications seront désormais gratuites. Auparavant, seules les communications entre postes fixes au sein d'IRISnet étaient gratuites.

Une adjudication européenne

En outre, la Ministre Brigitte Grouwels a annoncé qu'elle lance, en collaboration avec le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB), un appel d'offres européen pour l'exploitation, à partir de 2012, d'IRISnet 2.0, le réseau de nouvelle génération doté d'une largeur de bande quasi illimitée. Concrètement, le cahier des charges sera diffusé dans le courant de cette année pour une attribution du marché à l'automne 2011. IRISnet 2 sera ainsi sur les rails dès le printemps 2012.

La Ministre Brigitte Grouwels se réjouit déjà du nouveau contrat. « *Pour moi, la simplification administrative est très importante. Le nouvel IRISnet est le moyen par excellence pour améliorer encore la prestation de services par les autorités publiques. Le rayonnement national et international de Bruxelles en sera renforcé* », déclare la Ministre.

Les caractéristiques du réseau IRISnet

Le réseau IRISnet a été officiellement inauguré le 6 mars 2001. Le terme est trilingue et réunit le symbole de Bruxelles (l'iris) et le terme 'net', qui désigne un réseau. En outre, le terme constitue également l'acronyme de 'Interactive Regional Information & Services NETWORK'.

Les principaux atouts d'IRISnet sont les suivants :

- *Image consolidée de la Région de Bruxelles-Capitale.* IRISnet rassemble des institutions de différents secteurs et niveaux de pouvoir (hôpitaux, hautes écoles, autorités régionales, communes, CPAS, OIP etc.).
- *Gestion simplifiée.* Les utilisateurs du réseau ne traitent qu'avec un seul interlocuteur pour la facturation, les bons de commande et les services d'aide en ligne.
- *Maîtrise d'une politique tarifaire.* En mutualisant leurs besoins, la Région et les administrations utilisatrices d'IRISnet bénéficient de tarifs avantageux.
- *Niveau de qualité des services.* Les clients d'IRISnet sont réunis au sein d'un Comité d'avis et d'un User Club afin de répercuter leurs désidératas auprès de l'opérateur.
- *Développement de nouveaux services.* La technologie ASP (Application Service Provider) a permis le développement de services modulables selon les besoins des utilisateurs.
- *Poursuite des objectifs de l'Union Européenne.* Le déploiement d'IRISnet s'inscrit dans les objectifs du programme européen « *e-Europe, une société de l'information pour tous* ».

Contacts Presse

Cabinet Ministre Brigitte Grouwels

Philippe VANSTAPEL

G : 0499/588.922

pvanstapel@grouwels.irisnet.be

CIRB

Tony DE COUX

G : 0499/966.459

tdecoux@cirb.irisnet.be